

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
 32, av. de l'Europe  
 38030 Grenoble cedex 2  
 tél : 04 76 40 14 07  
 fax : 04 76 40 36 42  
 email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
 site : <http://38.snuipp.fr>



## DES FÊTES INDIGESTES

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école vient de paraître. Pas sûr qu'il trouve sa place sous le sapin !

Oui, il y a des points positifs :

- la priorité donnée à l'école primaire (en espérant que cela ne déshabilite pas le secondaire et l'enseignement supérieur)
- les nouveaux moyens pour l'accueil des moins de trois ans et la spécificité reconnue de l'école maternelle
- la mise en place d'enseignants surnuméraires (mais ce dispositif ne doit pas signer l'arrêt de mort des RASED)
- le retour à une formation initiale avec la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), dont le rôle reste à préciser
- ...

De quoi lancer les cotillons ? Les effets concrets de ces réformes ne se verront malheureusement pas partout, certaines mesures ciblant les zones d'éducation prioritaire et rurales.

Et puis **il y a quand même de grosses choses qui fâchent** :

- pas de revalorisation salariale dans le paysage
- une réforme des rythmes scolaires incompréhensible et sans concertation des enseignants.
- des dispositifs « repensés » au lieu d'être abandonnés : socle commun, livret personnel de compétences...
- et la cerise sur le gâteau en ce qui concerne notre département : le projet de mouvement 2013.

Sous couvert de la circulaire mobilité nationale et d'un cadrage académique que l'on ne connaît pas encore, **les règles du mouvement risquent de ne pas bouger d'un iota dans notre département, et vont continuer de dégrader les conditions d'affectation des collègues.** L'« engrangement » de nos remarques par l'administration, sans aucune discussion possible sur ce que nous revendiquons à l'unanimité depuis 2008 (a minima le retour à deux campagnes de saisies de vœux et l'arrêt des vœux sur zones obligatoires) n'augure aucun changement positif. **Pas question de rester passifs face à ce qui nous attend. Rendez-vous dans les réunions de secteur du mois de janvier.**



Catherine BLANC-LANAUTE

**Nous vous souhaitons de bonnes Fêtes et comptons sur vous pour un début d'année... pugnace !**

### Sommaire

Agenda.....p2	Les promotions.....p6	Formation continue.....p9
Égalité des droits.....p2-3	Le mouvement : premières informations !.....p7	Vie des secteurs.....p9
Revalorisation des salaires de la FP.....p4	CHSCT : Assistant de prévention.....p8	Palestine : un état !.....p10-11
Collectif RASED.....p5		Se syndiquer.....p12

## À VOS AGENDAS

STAGE DE FORMATION SYNDICALE  
« DÉBUT DE CARRIÈRE » :  
LE JEUDI 24 JANVIER À LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE.



STAGE DE FORMATION SYNDICALE  
« MOUVEMENT » :  
LE MARDI 19 MARS À LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE.



### Comment participer aux stages ?

La participation à ces stages est ouverte à tous. C'est un droit reconnu aux fonctionnaires qu'ils soient stagiaires ou titulaires. Pour s'inscrire, il suffit d'informer la direction académique en envoyant un courrier à votre IEN **un mois au plus tard avant le stage**. Un modèle de courrier est disponible sur notre site, [38.snuipp.fr](http://38.snuipp.fr).

Si vous êtes intéressés, pensez bien à nous écrire pour nous informer de votre participation, par courrier ou par mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL  
DU SNUIPP-FSU :  
LE VENDREDI DE L'ASCENSION À LA BOURSE DU TRAVAIL DE GRENOBLE.



### Comment participer au congrès ?

La participation au congrès est ouverte à tous les syndiqués. C'est un droit reconnu aux fonctionnaires qu'ils soient stagiaires ou titulaires. Pour s'inscrire, il suffit d'informer votre IEN **une semaine au plus tard avant le congrès**. Un modèle de courrier est disponible sur notre site, [38.snuipp.fr](http://38.snuipp.fr).

Si vous êtes intéressés, pensez bien à nous écrire pour nous informer de votre participation, par courrier ou par mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).

## MÊMES DROITS POUR TOUS !

### SI TU AVANCES ET TU RECULES, COMMENT VEUX-TU QUE L'ON SE MARIE ?

Alors, on en est où sur l'égalité des droits ? Pourtant c'était bien une promesse présidentielle (Ah, une promesse de campagne ? Pas pareil ?). Car la proposition 31 du candidat François Hollande, concernant l'égalité des droits dans l'accès au mariage et à l'adoption pour tous les couples et à l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes les femmes, a du plomb dans l'aile.

En effet, le Conseil des ministres du 31 octobre dernier a décidé de supprimer du projet de loi la PMA. N'est-ce pas une reculade ? Et que le Président parle le 18 novembre devant le Congrès des maires de « liberté de conscience » en leur accordant le droit de ne pas appliquer la loi, n'est-ce pas une reculade ? Une première dans l'histoire de la République (moi, si un jour je suis maire, je vais choisir de ne pas marier les actionnaires de Total, tiens...). Alors oui, dès le lendemain, le Président a reculé sur sa reculade. Ça commence

à devenir complexe. Est-ce comme cela que l'on fait avancer l'égalité des droits ?

Certes, certes, des reculades, il y en a eu sur d'autres sujets (Mittal, traité « Sarkozy-Merkel » sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, le droit de vote des étrangers...). Mais sur l'égalité des droits, pourquoi revenir sur une promesse présidentielle qui, en plus, ne creusera pas le déficit ? Moody's ne risque pas de nous dégrader pour cette fois !

L'air de rien, une « haute personnalité de gauche », Lionel Jospin, ne cache pas son opposition au mariage pour tous. Selon ses propos du 9 novembre, l'humanité serait structurée sur le rapport hommes femmes. Ben mince, ça ne tient qu'à ça l'humanité ? Et sinon, on n'est pas humain ?... Doux Jésus, si je puis dire... Mais bon, comme le dit notre ancien Premier ministre, c'est

sans homophobie, juste une histoire de faire partie de l'humanité. Ah bon ?

En tournant la tête vers la droite, peut-on se féliciter d'avoir fait découvrir aux amis de Jean-François Copé le bonheur de la manifestation ? La mobilisation de cette partie de la population fait penser aux manifestations en soutien à l'enseignement catholique en 1984. Le 5 décembre, l'UMP (heu, l'UMP, la demi UMP, ou l'UMP et l'R-UMP séparés mais ensemble quand même ? Impossible de le savoir le jour de l'impression de ce journal...) met en place un « comité de pilotage » en vue des manifestations contre l'égalité des droits. L'affiche représente une main avec « Touche pas à mon père et à ma mère » dessus. Ben non... Personne ne veut toucher aux pères et aux mères, au contraire, on aimerait que toutes celles et tous ceux qui ont ce désir puissent entreprendre des démarches pour y parvenir. Et que les enfants vivant dans des familles homoparentales puissent voir leurs 2 parents reconnus par la loi, pour leur assurer la même protection que dans n'importe quelle famille. Pas compliqué ; ni même subversif.

Ces hésitations présidentielles, gouvernementales, cet attisement des braises par la droite laissent libre court aux extrémistes. Si ces actions contre l'égalité des droits ont commencé par des actions frisant le ridicule, comme celles des membres de l'alliance VITA, également connus pour leurs positions contre l'IVG, et leur oiseau en lycra moulant qui se balançait entre

des papas et des mamans sur des musiques de Queen et d'ABBA (si, si, pour une manif qui veut empêcher l'adoption par des couples de même sexe, ils auraient pu trouver mieux, Mireille Mathieu, un truc du genre...), l'atmosphère s'est rapidement tendue, jusqu'à devenir nauséabonde. Ainsi, lors de

la manifestation organisée par CIVITAS et par l'« humoriste » Frigide Barjot, les groupuscules les plus violents ont pu déverser, dans nos rues et dans les médias, toute leur haine, à l'image des banderoles contre le « mariage homo » sur la rocade de Grenoble. Les agressions des militants et militantes pour l'égalité des droits par ces mêmes extrémistes, matraque sous le manteau, sont inacceptables.



L'œcuménique position de certains « religieux » en rajoute, en osant faire le lien entre mariage pour tous, polygamie, pédophilie et zoophilie. Cette stupidité ne prête même pas à sourire, tant l'impact est violent pour celles et ceux qui sont victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Dans la même veine, la confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC) a réussi à faire annuler l'agrément Éducation nationale de SOS homophobie, qui permettait à cette association d'intervenir en milieu scolaire pour prévenir l'homophobie et le suicide des jeunes. Être croyant, n'est-ce donc pas aimer son prochain ? Ah, je croyais...

L'égalité des droits n'est pas une concession faite par le gouvernement au « lobby gay ». Il n'existe

pas ! S'il y en avait un, franchement, la France ne ferait pas figure de queue de peloton parmi les démocraties occidentales sur cette question. Car ce qui est en jeu ici n'est pas une concession à une minorité qui ne viserait que ses propres intérêts, c'est simplement une question d'égalité des droits. Oui, simplement. Une égalité qui n'enlèvera rien à personne, qui rendra la société plus juste, simplement.

Assez de reculades, en avant, fièrement, pour l'égalité des droits !

Le SNUipp et la FSU sont depuis toujours engagés dans la lutte contre les LGBTphobies\*. Le soutien à nos collègues victimes de discriminations est sans faille, notre engagement pour l'égalité des droits également.

Le SNUipp et la FSU sont depuis toujours engagés dans la lutte contre les LGBTphobies\*. Le soutien à nos collègues victimes de discriminations est sans faille, notre engagement pour l'égalité des droits également.

\*Lesbienne Gay Bi Trans

Emmanuel CARROZ



Le service public,  
on l'aime, on le fait avancer !



## La Fonction publique, une charge ? Non une chance !

*Prenez la parole !*

Alors que nombre de concertations sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics.

Il nous revient de dire quelles sont aujourd'hui les priorités pour la Fonction publique et pour les personnels. Comment améliorer le fonctionnement des services ? Comment répondre mieux aux besoins de la population ? Comment améliorer les conditions de travail des personnels ?

Prenez la parole ! En répondant à notre questionnaire, vous apporterez en quelques minutes votre contribution. Elle est précieuse. Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique !

Vous trouverez sur le site national de la FSU (<http://www.fsu.fr/>)  
le questionnaire de la campagne FSU pour les services publics, la pétition pour les salaires (à signer en ligne)

### Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !

Monsieur le Président,  
Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Les politiques salariales dans la Fonction Publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile.

Depuis 2000, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu. 20% des agents sont payés au SMIC, les qualifications ne sont plus respectées et reconnues ! Et dans le même temps, les politiques indemnitaires ont joué contre l'emploi et les solidarités.

La juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas la solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie !

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est possible mais cela passe par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice.

C'est pourquoi nous exigeons une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture de véritables négociations sur :

1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
2. Un salaire minimum à 1600 € net ;
3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.

à retourner au SNUipp-FSU bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Nom	Prénom	Ville, service ou fonction	Signature

## Adresse aux parlementaires



Madame, monsieur,

### **Les membres du Collectif RASED**

*Association  
française des  
psychologues de  
l'éducation  
nationale (AFPEN),*

*Fédération nationale  
des associations de  
Maîtres « E »  
(FNAME),*

*Fédération nationale  
des Rééducateurs  
de l'éducation  
nationale (FNAREN),*

*Fédération des  
conseils de parents  
d'élèves (FCPE),*

*Association des  
groupes de soutien  
au soutien (AGSAS),*

*Association  
Nationale des  
Conseillers  
Pédagogiques  
(ANCP)*

*Confédération  
générale du travail-  
Education (CGT-  
EducAction),*

*Syndicat général de  
l'éducation  
nationale (SGEN-  
CFDT),*

*Syndicat des  
enseignants (SE-  
UNSA),*

*Syndicat de  
l'inspection de  
l'éducation  
nationale (SIEN-  
UNSA),*

*Syndicat national  
des personnels de  
l'inspection (SNPI-  
FSU),*

*Syndicat national  
unitaire des  
instituteurs et  
professeurs d'école  
(SNUipp-FSU)*

*Solidaire Unitaire  
démocratique-  
Education (SUD-  
Education)*

Depuis quatre ans les RASED, Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, ont été maltraités avec la suppression de près de 50% des postes d'enseignants spécialisés, privant près de 250 000 élèves des aides spécialisées au sein de l'école !

Le Collectif national RASED est encore très inquiet à l'heure actuelle : les travaux en cours sur la future loi d'Orientation continuent d'être silencieux sur les RASED, déjà absents du rapport sur « la refondation de l'école » dont l'objectif est la réussite de tous les élèves !

Toutes les difficultés qui se manifestent à l'école ne peuvent être résolues dans le seul cadre de la classe. Certaines d'entre elles, aux enjeux multiples, sont complexes à appréhender. Les RASED, avec leurs trois types de professionnels formés (psychologue, rééducateur, maître E) constituent le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'école, et dans son principe immédiatement accessible aux familles. En l'absence de ce travail de prévention et d'intervention, ces dernières n'ont pas d'autres choix que de recourir au secteur médical, quand cela leur est possible. A l'interface famille-école, le RASED contribue, en partenariat et en complémentarité des actions de l'équipe enseignante, à une meilleure compréhension des situations. Il peut proposer des aides spécifiques et différenciées aux enfants-élèves qui expriment des difficultés y compris quand celles-ci relèvent du champ du handicap.

Les RASED, là où ils existent encore, jouent un rôle positif souligné par de récentes enquêtes menées auprès de milliers d'enseignants qui demandent le maintien et le renforcement des interventions de professionnels spécialisés de l'Education nationale. La recherche FNAREN- Paris Descartes<sup>1</sup> a également montré l'efficacité des aides spécialisées dans 80% des situations. Les députés X. Breton et G. Gaudron dans leur rapport publié il y a un an ont reconnu les compétences spécifiques des professionnels des RASED dans le traitement de la difficulté et jugé « inacceptable » leur extinction progressive.

Notre collectif s'est constitué en 2009 alors qu'un plan de mise en extinction de ce dispositif était envisagé. Nous avons alors fédéré de nombreux soutiens, dont celui d'élus de la République, autour de la pétition « sauvons les Rased » avec 300 000 signatures. La question des RASED a même été un argument de la campagne présidentielle du printemps dernier.

Depuis sa création, ce dispositif a su évoluer pour mieux répondre aux besoins des élèves, mais aussi pour aider les écoles à mieux les faire réussir. Il continuera à le faire si les professionnels qui y travaillent, sont rassurés quant à leur avenir, la reconnaissance de leur professionnalité, la pérennité de leurs fonctions et si une vraie formation spécialisée qualifiante répondant aux besoins du terrain est mise en place.

Cela passe aussi par le rétablissement des postes supprimés depuis 4 ans, avec le nombre de départs en formation nécessaire, et la réaffirmation des missions dans le respect des différentes spécificités et complémentarité des 3 catégories de professionnels exerçant en RASED.

Cette réflexion devra être menée avec les personnels concernés et plus généralement, l'ensemble de la communauté éducative.

En sachant pouvoir compter sur votre attachement au bien-être et à la réussite de tous les enfants à l'école, ainsi qu'aux principes républicains de fraternité et d'égalité sur tout le territoire, recevez l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Collectif national RASED**



# CAPD DU 6 DÉCEMBRE 2012

Cette CAPD traitait principalement des promotions.

Le barème pour les promotions se calcule ainsi : Ancienneté générale de service (AGS) + 2 fois la note + correctif (note et AGS sont arrêtées au 1er septembre 2012) Le correctif pour les notes anciennes est le suivant :

- + 0.5 point pour une note ancienne de plus de trois ans
- + 1 point pour une note ancienne de plus de quatre ans
- rien si la note est supérieure ou égale à 19.

Pour être promu, il faut être promuable c'est-à-dire avoir effectué un temps défini dans l'échelon. En cas d'égalité de barème, c'est l'âge qui départage.

30% des promouvables sont promus au grand choix pour les PE (au choix pour les instits) et 5/7 au choix, pour les PE (mi-choix pour les instits). Les promouvables à l'ancienneté sont promus automatiquement.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer un seul rythme d'avancement pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783. Les promotions se feraient ainsi à la plus grande vitesse pour tous, dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte, ce qui est le cas actuellement pour le corps des IEN ou dans la hors-classe.

Vos délégués du personnel à la CAPD



## Tableaux des promotions



### Avancement des instituteurs année scolaire 2012 / 2013

Promotions au choix				Promotions au mi-choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu	Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu
8ème	0	0		8ème	0	0	
9ème	1	0		9ème	0	0	
10ème	3	1	52.417	10ème	5	3	53.217
11ème	15	4	59.250	11ème	5	4	58.250

### Avancement des PE année scolaire 2012 / 2013

Promotions au grand choix				Promotions au choix			
Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu	Échelon obtenu	promouvables	promus	Barème dernier promu
5ème	190	57	27	5ème			
6ème	273	82	33.625	6ème	216	154	31.944
7ème	293	88	39	7ème	219	156	38
8ème	366	110	45	8ème	245	175	44.5
9ème	329	99	57.975	9ème	257	183	52
10ème	282	84	66.386	10ème	162	119	60.158
11ème	127	38	73.494	11ème	82	59	70.294



## COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 6 DÉCEMBRE

Ce groupe de travail avait pour objectif de nous présenter les propositions de l'administration pour le mouvement 2013 ; le **maître mot** du projet de mobilité étant, vous l'avez lu dans notre dernier journal, **l'harmonisation académique**.

Après nous avoir expliqué que le travail du jour était rendu difficile car le cadrage académique n'est pas encore connu (mais pourquoi donc nous sommes-nous réunis ?) et avant de recueillir nos remarques, la DASEN a simplement réaffirmé deux principes, résultant de la circulaire mobilité nationale :

- maintien d'un seul mouvement suivi d'une phase d'ajustement
- nécessité d'affecter le plus grand nombre possible de collègues à titre définitif

### Parmi les évolutions possibles :

- perte de deux points par enfant et examen des points pour enfants handicapés dans le cadre des situations médico-sociales
- mais... attribution d'un point pour enfant à naître ! Il est à noter que cette mesure, qui n'émane pas de nos mobilisations, est en vigueur dans le mouvement du second degré.
- une bonification unique en cas de mesures de carte scolaire, soit 100 points sur les postes équivalents de la circonscription

Et ces mesures n'aggraveront pas les conditions d'affectation des collègues, selon notre DASEN !

Pas de modification pour les zones, pas de rééquilibrage de l'ancienneté par rapport aux autres bonifications !



**Autant dire qu'après ces annonces, nous n'avons plus grand-chose à discuter. La DASEN refuse toujours d'écouter les demandes des collègues, de voir les graves dysfonctionnements engendrés depuis 2008 par ces nouvelles règles.**

**Sa vision purement administrative du mouvement des personnels oublie la réalité de notre travail. Le besoin de se retrouver dans des règles transparentes et justes est essentiel pour la cohésion des équipes, la possibilité de changer de poste est nécessaire pour exercer notre métier sereinement.**

**Nous avons défendu les revendications que nous portons depuis 2008 :**

- retour à une deuxième campagne de saisie de vœux. Nous savons qu'au moins une vingtaine de départements fonctionnent toujours (et sans changement prévu pour 2013) avec deux saisies de vœux.
  - arrêt des vœux sur zones obligatoires.
  - place prépondérante de l'AGS dans le calcul du barème
  - arrêt de la multiplication des postes à profil

Notre détermination doit être entendue. **Nous ne pouvons accepter un mouvement pire que celui des années précédentes, au prétexte d'une harmonisation à géométrie variable.**

Nous avons en effet appris, par d'autres départements de l'académie, que la base des négociations n'est pas la même, notamment sur les points pour enfants et la conception des vœux de zone.

Vos délégués à la CAPD

## RÉUNIONS DE SECTEUR

### DÉBATTONS DE L'AVENIR DE NOTRE ÉCOLE

Secteur de Pont-de-Chéruy	Lundi 7 janvier 17h30	École Matisse - Tignieu-Jamezyieu
Secteur de Voiron	Mardi 8 janvier 17h30	École F. Dolto - Renage
Secteur St Martin-d'Hères	Lundi 14 janvier 12h	École Langevin - St Martin-d'Hères
Secteur St Marcellin	Lundi 14 janvier 17h15	Espace St Laurent salle n°10 - St Marcellin
Secteur Beaurepaire	Mardi 15 janvier 17h45	École Gambetta (côté maternelle) - Beaurepaire
Secteur Vienne	Jeudi 10 janvier 18h	École Pierre et Marie Curie - Vienne
Secteur Roussillon	Jeudi 17 janvier 17h45	Foyer Henri Barbusse - Roussillon
Secteur Grenoble	Mardi 8 janvier 17h45	École J. Vallier 44 bis rue Ampère Tram C arrêt Vallier/Catane- Grenoble
Secteur Matheysin	Mardi 15 janvier 12h	
Secteur Fontaine	Mardi 8 janvier 12h	École élém P. Langevin - Fontaine
Secteur Villefontaine	Mardi 15 janvier 18h	Maison de quartier Servenoble - Villefontaine
Secteur Meylan	Jeudi 10 janvier 17h30	École mat Grand Pré - Meylan

## DES NOUVELLES DES CHSCT

### Un assistant de prévention santé sécurité au travail ? Il y en a un près de chez vous .

Le décret de juin 2009 relatif à la santé et à la sécurité au travail stipule : « l'employeur doit prévoir que des agents sont, en interne à l'administration, désignés pour assurer les fonctions de conseil dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ».

Ils sont nommés par les chefs de services (DASEN, Recteur) parmi les personnels placés sous leur responsabilité. Dans notre département, la DASEN a fait le choix de nommer comme assistants de prévention dans le premier degré, les conseillers pédagogiques EPS.

La lettre de cadrage, qu'ils ont - en principe - signée avant d'accepter cette mission précise leur rôle. Ils doivent assister et conseiller le chef de service dans les domaines qui concernent :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail.

Vous pouvez donc faire appel à lui ou à elle pour l'élaboration et la mise à jour du DUER mais aussi lorsque, en tant que salarié, votre santé, votre sécurité sont mises en danger par vos conditions de travail, y compris du fait des locaux à charge des mairies.

Ce sont aussi les assistants de prévention qui doivent transmettre au CHSCT les mentions portées sur les registres santé sécurité qui vont bientôt être opérationnels.



préparation du CHSCT académique par les représentants de la FSU

Les assistants de prévention peuvent s'appuyer sur les conseillers de prévention au niveau départemental et académique.

La mission des assistants de prévention est importante. Il leur faut des moyens à la hauteur des missions qui leur sont confiées. C'est pourquoi les CHSCT Isère et CHSCT académique questionneront prochainement la DASEN et le Recteur pour s'assurer que des moyens en temps, en logistique et en formation leurs sont bien accordés.

À nous aussi de les solliciter en cas de besoin pour que se créent des habitudes et des modalités de fonctionnement et que les droits accordés par le décret ne restent pas lettre morte.

Et en cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter les membres du CHSCT par l'intermédiaire du SNUipp-FSU.

Nicole PIGNARD-MARTHOD  
Secrétaire du CHSCT académique

**SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours** - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

Directrice de la publication : Gabrielle Beyler - Mise en page : Isabelle Amodio - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0316 S 07760 - Dépôt légal décembre 2012

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.



## Compte-rendu du groupe de travail formation continue

Le lundi 26 novembre, un groupe de travail sur la formation continue s'est réuni. Il traitait du départ en stage des enseignants remplacés par des étudiants M2. Chaque collègue avait émis deux vœux. Dans la majorité des cas, les collègues ont obtenu leur premier vœu. La plupart des refus de participation au stage tenait à la nature du poste occupé : titulaire remplaçant, titulaire de secteur, classe à plusieurs niveaux, temps partiels et CLIS.

Les délégués du personnel ont fait remarquer à l'administration que les collègues titulaires d'une classe de GS/CP ne pouvaient bénéficier d'un départ en stage, ce niveau étant jugé trop difficile pour les M2. Il a été demandé à l'administration d'étudier ce problème pour ne pas priver de formation les enseignants de ces classes ; la primarisation des écoles engendre en effet de plus en plus la mise en place de ce double niveau.

125 places étaient à pourvoir pour 10 stages répartis en deux sessions : février et mars/avril.

### Session du 5 au 15 février

- Scolariser en classe ordinaire un élève en situation de handicap pour troubles des fonctions cognitives : **23 participants**
- S'approprier le langage et découvrir l'écrit à l'école maternelle dans tous les domaines d'activités : **31 participants**
- Lecture au cycle 2 : **18 participants**
- Enseigner l'histoire et l'histoire de l'art au cycle 3 : **31 participants**
- Travailler autrement en mathématiques au cycle 2 : **24 participants**

### Session du 29 mars au 5 avril

- Découvrir les objets et la matière au cycle 1 : **24 participants**
- Enseigner la géographie au cycle 3 : **24 participants**
- Dire, lire, écrire, étudier la langue au cycle 3 : **24 participants**
- Comment enseigner l'EPS : **24 participants**
- L'enseignement, l'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire : **24 participants**



## VIE DES SECTEURS

### RENCONTRE AVEC UNE DÉPUTÉE

Samedi 8 décembre, nous avons rencontré à Villefontaine la députée de la 10<sup>e</sup> circonscription de l'I sère, Joëlle Huillier (PS).

Du changement, nous en avons vu dans la manière dont se sont déroulées les discussions : écoute, acceptation des critiques et volonté manifeste de connaître et comprendre les attentes des collègues et de la profession sur le terrain.

Et sur certains sujets, dont celui du fichage (nous en avons profité pour lui remettre notre brochure spéciale LPC), des points d'accord. Cela donne de l'espoir : espoir que le partage de certains constats se traduise à l'Assemblée par des prises de positions et des interventions franches et non de simple complaisance. Nous verrons.

En une heure, nous avons plus survolé qu'approfondi les sujets (effectifs, mouvement, fichage, formation, autoritarisme de l'administration qui perdure...), mais nous avons pu avancer les idées fortes que nous souhaitons particulièrement souligner :

- Ce gouvernement a mis fin au massacre de l'École Publique, mais concrètement, sur le terrain, nous n'avons encore rien vu ! Pas d'adhésion possible des collègues en gardant ce cap.
- Le mal-être des collègues s'accroît et l'écoute de l'administration reste chimérique !
- La « refondation » de l'école est illisible : les thèmes sont traités pièce après pièce, et sans vision globale de l'ensemble du puzzle. Il est illusoire de vouloir transformer l'école sans définir ensemble au préalable un projet de société beaucoup plus juste et donc différent de l'actuel état des choses, sous peine de ne rien changer ni dans la société, ni dans l'école. Cette démarche, à ce jour, est presque imperceptible.

La députée a pris des notes, s'est proposée de transmettre les documents que nous lui avons laissés à des membres de la commission « éducation » et nous a promis de futurs échanges autour du projet de Loi d'orientation et des décrets qui en découleront.

Catherine BLANC-LANAUTE et René RAFFARD

## LA PALESTINE : UN ÉTAT !

Le 29 novembre 1947, il y a 65 ans, l'ONU partageait la Palestine en deux parts presque égales, en vue de la création de deux états. La Palestine, qui était alors sous mandat britannique, était tout sauf « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ». On peut s'étonner que l'ONU se soit autorisée à déposséder un peuple de la moitié de sa terre. On peut donc comprendre qu'à ce moment-là les Palestiniens aient refusé cette partition et donc la création d'Israël.

**Quoi qu'il en soit, Israël fut admis à l'ONU en 1949...** acceptant de fait (en principe) la création d'un état palestinien à ses côtés.

**Plusieurs guerres et 65 ans plus tard, où en est-on ?**

- De 55% de la Palestine mandataire, l'état d'Israël est composé maintenant de 78% de cette terre d'origine. Cela correspond à ce qu'on a coutume d'appeler les frontières de 1967 (on parle aussi souvent de la ligne verte) qui sont les frontières reconnues par la communauté internationale pour l'établissement de l'état de Palestine.

- Outre les frontières, un des enjeux majeurs du règlement du conflit est le statut de Jérusalem. Les résolutions de l'ONU affirment que la capitale de l'état de Palestine est Jérusalem Est. Le problème est que l'état d'Israël ne veut pas en entendre parler. En 1967, lors de la guerre des 6 jours, il occupa, puis annexa - unilatéralement et en désaccord avec les résolutions de l'ONU - la partie Est de Jérusalem. Depuis 45 ans, au-delà de la ligne verte, dans la partie palestinienne de Jérusalem, l'état d'Israël a construit des dizaines de milliers de logements regroupés la plupart du temps dans de vastes colonies pour y loger ses ressortissants, malgré les dénonciations multiples et répétées de l'ONU. Par ailleurs, des centaines de familles palestiniennes, jusqu'au cœur de la vieille ville, ont été chassées de leurs maisons qui sont la plupart du temps détruites, malgré les dénonciations multiples et répétées de l'ONU.

**Et les 22% de territoire restant, qu'en est-il ?**

- Il y a d'abord la bande de Gaza, minuscule bande de terre isolée de la Cisjordanie, sous administration palestinienne, mais qui vit sous un régime de blocus drastique depuis 2007. En

effet, l'état d'Israël, n'ayant pas accepté la victoire du Hamas aux élections, inflige depuis une punition collective à toute la population de Gaza. Punition collective qui est totalement illégale au regard du droit international. Tout comme sont illégaux les assassinats ciblés auxquels se livre Israël régulièrement sur ce même territoire.

- Et il y a la Cisjordanie. Territoire plus petit que le département de l'Isère, enfermé derrière un mur de 8 mètres de haut. Ce mur - construit malgré les dénonciations multiples et répétées de l'ONU - non seulement empêche les Palestiniens de quitter leur territoire, mais confisque encore un peu plus de terre annexée de facto par l'état d'Israël, prive des paysans de leurs terres et des ressources en eau mais aussi empêche les deux peuples de se rencontrer, de se connaître, entretient la haine et le rejet de l'autre et obère un peu plus les espoirs de paix. Nombreux sont ceux, y compris en Israël, qui pensent que le seul moyen d'obtenir la paix et la sécurité d'Israël, serait plutôt de reconnaître enfin les droits de leurs voisins plutôt que de les enfermer derrière un mur, d'occuper, de confisquer et de coloniser leur terre et de leur imposer humiliations sur humiliations.

**Cisjordanie : colonie de modi'in Illit.  
objectif : 150 000 habitants**



**Jeudi 29 novembre 2012 : la Palestine obtient à l'ONU un statut d'état non membre !**

En 2011, les USA avaient brandi la menace de leur veto au Conseil de sécurité, stoppant la demande d'admission de la Palestine comme état membre de l'ONU. Devenue entre temps membre de l'UNESCO, la Palestine pouvait demander, devant l'assemblée générale des Nations Unies,

son admission comme état non membre – ou observateur. Mahmoud Abbas l'a fait, il n'a cédé à aucune des pressions qui lui demandaient de s'engager à ne pas avoir recours à la Cour pénale internationale, et il a obtenu une véritable victoire, seuls 9 états sur 193 ayant voté contre. Et il faudrait reprocher à l'Autorité palestinienne d'être allée chercher par la diplomatie ce qu'elle a renoncé depuis bien longtemps à aller chercher par les armes ?

Alors certes, concrètement, sur le terrain, le 30 novembre 2012, rien n'a été différent du 29 novembre si ce n'est la fierté et le bonheur des Palestiniens et de ceux qui les soutiennent. Mais on est bien au-delà d'une victoire symbolique. C'est une victoire politique et diplomatique. La Palestine existe en tant qu'état. La Cisjordanie est bien un état occupé par un autre état et non « un territoire disputé ».

Accorder à la Palestine le statut d'état, c'est bien ; lui permettre d'exister, ce serait mieux ! L'état d'Israël et son gouvernement très ancré à droite n'ont aucune raison de changer de politique, puisque jusqu'à présent, quelles que soient les résolutions qu'elle vote, la communauté internationale ne prend aucune mesure quand elles sont bafouées.

Nous allons voir quelles seront ses réactions suite aux premières mesures de rétorsion décidées par le gouvernement de monsieur Netanyahu, mesures qui bafouent une fois de plus les résolutions de l'ONU.

Il appartient également à l'Union européenne de tirer les conclusions des multiples rapports, très complets, qu'elle accumule années après années sur les atteintes aux droits de l'homme en Palestine et de conditionner les échanges privilégiés qu'elle a avec l'état d'Israël au respect des droits de l'homme et des résolutions internationales.

### Et la paix dans tout ça ?

« *Only free men can negotiate* » disait Nelson Mandela. « Seuls les hommes libres peuvent négocier ». C'est bien pour cela que les négociations entre Israël et la Palestine ne peuvent reprendre « sans condition ». « Sans condition », cela veut dire accepter la situation actuelle : l'occupation de la Cisjordanie, la colonisation qui non seulement n'est pas suspendue mais s'accélère, accepter l'enfermement de la Cisjordanie par le mur de séparation, les arrestations arbitraires, la confiscation de l'eau, les entraves à la



Point de contrôle au coeur de la Cisjordanie

circulation. Qui peut raisonnablement défendre une telle position ?

Pour être durable, la paix doit être juste. Pour être juste, elle doit être négociée sur un pied d'égalité par deux peuples libres. L'égalité passe par l'application des résolutions de l'ONU... ça a l'air simple écrit comme ça, non ?

Nous aimerions présenter tous nos vœux au nouvel état de Palestine et à Israël, pour qu'ils parviennent à vivre côte à côte en paix, dans le respect du droit international et dans le respect mutuel. Un pas a été fait dans ce sens le 29 novembre, mais il semble que cette idée soit inconcevable pour le gouvernement israélien et son premier ministre. Les mesures qu'il a immédiatement prises visent à rendre impossible la solution à deux états (couper la Cisjordanie en deux n'est pas vraiment le meilleur moyen de donner une réalité à l'état palestinien) et à créer de grandes tensions en Palestine (confisquer les taxes qu'Israël prélève sur les échanges commerciaux palestiniens n'est pas le meilleur moyen de rendre leur dignité aux Palestiniens). On peut se demander si ce gouvernement ne veut pas plus de la paix que d'un état palestinien, et si son seul objectif n'est pas de chasser les Palestiniens de leur terre, en leur rendant la vie de plus en plus impossible dans le but de la création d'un seul état, l'état d'Israël. Il faut aider ceux qui en Israël et en Palestine refusent cette logique mortifère. Il appartient donc maintenant à la communauté internationale de faire respecter le droit dans cette région du monde.

Anne TUAILLON, 2 décembre 2012



Inscription sur le mur de séparation à Bethléem



# BULLETIN D'ADHÉSION 2012-2013



Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : / / Téléphone : / / / / date de sortie IUFM : / /  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale : .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....@.....  
 Portable : / / / /

École d'affectation : ..... Commune : .....  
 Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; temps partiel   
 Instit  ; Prof d'école  ; PEStag.  ; H. classe  ; Étudiants en master  ; Retraité   
 Échelon : .....

*Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale : SNUipp-FSU Isère, Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 2*

Montant de la cotisation : ..... (voir tableau des cotisations)  
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.  
**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**  
**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

### Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

### Tableau des cotisations 2012-2013

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PE hors cl. 1/2 tps		130	137	144	151	151	167				
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et + (540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl. & +	dir SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

**non imposable : 40% de la cotisation** | **dispo, congé parental : 80** | **assist. éducation : 37**  
**En cas de difficultés financières, nous contacter**



### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....  
 .....

COMPTE À DÉBITER

Banque      Guichet      N° de compte

clé RIB

.....

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)

Date : ..... Signature : .....